

Décharge 2000: budget du Centre européen pour la formation professionnelle CEDEFOP, Thessalonique

2001/2112(DEC) - 10/04/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Bart STAES (Verts/ALE, B), le Parlement européen s'est rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent) et a décidé d'octroyer la décharge au CEDEFOP pour l'exécution de son budget 2000. Dans la résolution annexée à l'avis, le Parlement déplore que le CEDEFOP n'ait pas entièrement tenu compte des observations émises par la Cour des comptes dans son rapport annuel 1999 ni des engagements pris dans le contexte des précédentes procédures de décharge. Toutefois, le Parlement se félicite de ce que les autorités grecques aient décidé de transférer au CEDEFOP la propriété du bâtiment et du terrain de Thessalonique. Il se félicite également du plan d'action élaboré par le conseil d'administration pour donner suite au rapport final d'évaluation externe du CEDEFOP et se réjouit du fait que ce dernier s'est engagé à le mettre en oeuvre selon un calendrier précis. Le Parlement prend note, par ailleurs, du cadre de coopération existant entre le CEDEFOP et la Fondation européenne pour la formation (Turin). Dans ce contexte, il s'attend à des progrès dans la préparation des pays candidats à leur participation au CEDEFOP à la date de leur adhésion.